

Lorsque le député m'a signalé cette affaire, seulement 30 ou 40 producteurs laitiers étaient touchés par la réduction des contingents. J'apprends à l'instant qu'il y en a maintenant 500; c'est vraiment incroyable.

**M. Mazankowski:** Pour sa gouverne, madame le Président, je tiens à dire au ministre que c'est M. Jim Gylander, président de la Commission de contrôle du lait de l'Alberta, qui a déclaré qu'entre 400 et 500 producteurs laitiers de l'Alberta seront sans contingent d'ici la fin du mois.

#### LE DEVOIR DU MINISTRE

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Madame le Président, le ministre s'était également engagé à examiner les cas où les producteurs éprouvaient des difficultés injustifiées. Il ne peut pas s'esquiver cette fois-ci; il a un devoir envers les producteurs canadiens.

Le ministre attend-il que ces producteurs fassent faillite, ou va-t-il prendre ses responsabilités et agir en leur faveur, comme il en a le devoir?

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, j'accepte entièrement mes responsabilités à l'égard des producteurs laitiers du Canada. Nous avons mis en œuvre la meilleure politique au monde. Le député veut-il voir se produire la même chose ici qu'aux États-Unis où les stocks sont énormes et où le gouvernement dépense des millions et des millions de dollars en subventions sans cependant savoir quoi faire de ces produits? Les Américains détruisent les marchés des autres pays, des marchés qui appartiennent normalement au Canada.

Je me suis entretenu avec les producteurs laitiers du Canada qui sont absolument en faveur du programme que nous appliquons. Ils le trouvent équitable compte tenu de la conjoncture mondiale. A ce propos, le député sait qu'il existe d'énormes excédents de produits laitiers dans le monde. Au Canada, notre production de poudre de lait industriel et de beurre demeure excédentaire, mais nous maîtrisons la situation.

Le député me demande de prendre mes responsabilités; je lui ferai remarquer que je ne m'ingère pas dans les activités des organismes des producteurs laitiers canadiens. Ils s'administrent eux-mêmes et accomplissent un excellent travail. Je regrette qu'ils ne s'entretiennent pas avec le député pour l'informer de ce qui se passe.

\* \* \*

### LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

#### LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX INDIENS DEMANDANT DES PRÊTS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre dont relève la Banque fédérale de développement ou à son secrétaire parlementaire. Le gouvernement fédéral affirme depuis longtemps qu'il favorise le développement économique des bandes d'Indiens de toutes les régions du Canada. Il a dit qu'il s'intéressait à l'aménagement de parcs industriels dans les réserves indiennes lorsque cela se justifie et qu'il encourageait de telles initiatives.

#### Questions orales

Nous constatons toutefois que lorsque des entreprises demandent à des établissements de crédit d'appuyer leur demande d'installation d'une entreprise dans une réserve ou dans un parc industriel situé dans une réserve, les banques à chartes du Canada et les autres établissements financiers sont disposés à leur donner leur appui mais la seule banque qui refuse de leur prêter de l'argent, en Colombie-Britannique du moins, pour établir une entreprise sur des terres fédérales ou des terres appartenant aux Indiens, c'est la Banque fédérale de développement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer pourquoi elle commet une telle injustice?

• (1140)

**M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme):** Madame le Président, je suis heureux de signaler que le gouvernement ne refuse pas systématiquement de prêter de l'argent aux Indiens qui sont dans les réserves ou ailleurs.

**M. Riis:** Madame le Président, je dois dire que cette réponse me laisse perplexe. Je voudrais toutefois...

**Mme le Président:** C'était une réponse brève. J'encourage le député à poser une question brève.

**Des voix:** Bravo!

#### LE REFUS DE PRÊTER DE L'ARGENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, ce problème nécessite une réponse plus détaillée que celle qui a été donnée. Je le répète, dans la province de Colombie-Britannique du moins—je n'ai pas eu l'occasion de vérifier si c'était le cas dans d'autres provinces—la Banque fédérale de développement refuse de prêter de l'argent aux bailleurs qui s'installent sur des terres indiennes. Bien des entreprises vont demander un prêt à la BFD pour lancer une entreprise dans des réserves et on leur dit qu'il n'y a pas d'argent pour les bailleurs qui s'installent dans les réserves indiennes. Les banques à charte ne se comportent pas ainsi. Les autres établissements de crédit non plus. Si le secrétaire parlementaire n'est pas au courant de la situation, je voudrais qu'il se mette en rapport avec les fonctionnaires de la Banque fédérale de développement et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour essayer de résoudre immédiatement le problème.

[Français]

**M. René Cousineau (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme):** Madame le Président, l'honorable député désire obtenir des explications. J'aimerais donc lui signaler que lorsqu'un Indien d'une réserve demande un emprunt, le premier problème qui se pose est le fait qu'il ne soit pas propriétaire du terrain. On va certainement me dire qu'il est possible d'hypothéquer la maison, et je suis d'accord sur ce point. Le deuxième problème qui se pose et qui est le plus important, c'est qu'une décision de conseil n'engage pas nécessairement un autre conseil qui pourrait lui succéder. Voilà le problème le plus important auquel nous avons à faire face, lorsqu'il s'agit de reprendre ou d'obtenir les meilleures garanties possibles sur les prêts hypothécaires.